



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 85544

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le décret n° 2014-779 du 29 juin 2015 relatif à l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il souhaite connaître la structure qui assurera le secrétariat de cet observatoire, ce qui n'est pas mentionné dans le décret précité.

Texte de la réponse

Le décret du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt publié le 29 juin 2015 sous la référence 2015-779 précise la composition de l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers. La direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est chargée du secrétariat de l'observatoire. L'installation de l'observatoire dans ses nouvelles attributions et composition devrait intervenir avant la fin de l'année 2015.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85544

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5527

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8175